

Conditions générales et de paiement pour la location d'un emplacement

- Nous vous retournons par mail une confirmation de votre réservation d'un emplacement. Dans ce document figurera le montant de la somme due.
- Les frais de séjour sont dûs pour la période entière de la réservation, même dans le cas où vous arrivez plus tard ou si vous partez plus tôt.

Règlement de la location d'un emplacement

- Pour la réservation d'un emplacement en haute saison (entre le 2 juillet et le 28 août), un **acompte de 50%** de la somme due devra être réglée **dans les 8 jours** qui suivent la date de votre réservation, par chèque bancaire ou sur le compte bancaire du Camping Pont du Rouffet : 16806 04821 66036422387 55.
- Dès que nous aurons reçu votre acompte, votre réservation sera définitive.
- Les 50% qui restent à payer, devront être réglés dès l'arrivée au camping.

Annulation

- En cas d'annulation de votre réservation dans les 8 semaines avant la date de votre arrivée, nous sommes obligés de facturer les 50% déjà versés. Donc nous ne vous restituerons pas votre acompte. Pour cela nous vous conseillons de vous assurer contre les frais d'annulation.
- En cas d'annulation de votre réservation jusqu'à 8 semaines avant la date de votre arrivée, nous sommes obligés de facturer 25 € pour les frais de dossier. Ce montant sera réduit de l'acompte déjà versé, que nous vous renverrons par chèque bancaire.

Arrivée et départ

- Arrivée entre 11h00 et 21h00.
- Départ entre 8h00 et 11h00.